

REALISATION DU PROJET**CONCEPTEUR DU PROJET (bureau d'études, maître d'œuvre, architecte,...) :**

Nom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone fixe :

Commune :

Téléphone mobile :

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF (si l'entreprise est choisie au moment de cette demande) :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone fixe :

Commune :

Téléphone mobile :

CARACTERISTIQUE DE L'HABITATION :

Année de construction du logement (s'il s'agit d'une réhabilitation) :

Nombre de pièces principales : dont chambres

Nombre d'habitants simultanément présents :

Type d'immeuble :

 habitation principale habitation secondaire location annuelle location saisonnière gîte rural hôtel immeuble exploitation agricole commerce artisan inhabitée autre :**CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**Superficie totale du terrain :m² dont disponible pour l'assainissement non collectif :m²Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NONPrésence d'un captage d'eau (puit ou forage) sur le terrain ou à proximité ? OUI NON

Si oui, il s'agit d'un(e) :

 puits

situé à moins de 35 mètres

à usage

 forage

de l'installation d'assainissement

 d'alimentation humaine source OUI NON d'alimentation animale cours d'eau abandonné plan d'eau autre :Le terrain est-il situé dans un périmètre de captage d'eau potable ? OUI NONNappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur ? OUI NONPente du terrain recouvrant le traitement : faible <5% moyenne entre 5 et 10% forte >10%Perméabilité du sol : bonne moyenne défavorable inapte**(Réservé au service de contrôle)**Difficulté d'accès à la parcelle : facile difficile inaccessibleAménagement paysager de la parcelle faible : surface libre > 200m² moyen : surface libre entre 50 et 200m² fort : surface libre entre 25 et 50m² très fort : surface libre < 25m²

Surface imperméabilisée autour du bâti :

 aucune : surface non imperméabilisée > 200m² moyenne au niveau de la sortie des eaux usées ou surface non imperméabilisée entre 50 et 200m² importante : surface non imperméabilisée entre 25 et 50m² très importante : surface non imperméabilisée < 25m²

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE

DEVENIR DES EAUX PLUVIALES

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux de pluie ne sont jamais admises dans l'installation.

Les eaux usées et les eaux pluviales seront-elles collectées séparément ? OUI NON

Destination des eaux pluviales : réseau de surface (réseau de collecte communal, caniveau,...)
 rétention (cuve, mare,...)
 infiltration sur la parcelle
 autre :

PRETRAITEMENT DES EAUX USEES

bac dégraisseur volume : litres (200 litres minimum)
 fosse toutes eaux volume : m³
 pré filtre (ou décoloïdeur) intégré pré filtre (ou décoloïdeur) séparé volume : litres
 la ventilation de la fosse a-t-elle été prévue ? (**prenez à la localiser sur les plans**)
 pompe de relevage volume du bac tampon : litres
 autre système de prétraitement : volume : litres
 conservation d'ouvrage(s) existant(s) : volume : litres
(une vidange s'avère nécessaire afin de préciser le volume et état général)

TRAITEMENT DES EAUX USEES

TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR

Nombre de drains : Longueur unitaire de chaque drain : m Longueur totale : m

TRANCHEES D'EPANDAGE EN PENTE

Nombre de drains : Longueur unitaire de chaque drain : m Longueur totale : m

LIT D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR

Nombre de drains : Longueur unitaire de chaque drain : m Surface réservée à l'infiltration : m²

FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE

Surface réservée à l'infiltration : m²

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

Surface réservée à l'infiltration : m²

FILTRE A SABLE HORIZONTAL NON DRAINE

Surface réservée à l'infiltration : m²

TERTRE D'INFILTRATION

Surface réservée à l'infiltration au sommet : m² Surface réservée à l'infiltration à la base : m²

FILTRE COMPACT A ZEOLITHE

Surface réservée à l'infiltration : m²

FILIERE AGGREGEE

N° d'agrément :

Marque : Modèle : Capacité : EH

REJET DES FILIERES DRAINEES

Le rejet se fera :

par tranchée d'infiltration : m à la rivière/ruisseau dans un puit d'infiltration
 au fossé au réseau pluvial autre :

Fournir l'autorisation du gestionnaire de la voie pour les fossés (Commune ou Conseil Départemental)

Observation :

.....
.....
.....
.....
.....

Pièces à joindre impérativement à la présente demande

Plan de masse au 1/500^{ème} précisant :

- La position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées
- La position des immeubles voisins
- Les aires de stationnement et de circulation des véhicules
- La présence d'arbres de haute tige et, le cas échéant, le projet d'aménagement paysager

Etude de sol et de définition de la filière comprenant :

- Un plan de situation (échelle 1/5000^{ème})
- La localisation des sondages, puits cours d'eau, points d'eau (et le cas échéant la position des tests de perméabilité)
- La description de la filière retenue et le dimensionnement des ouvrages (nombre d'usagers, activités, consommation d'eau,...)
- Un plan avec schéma d'implantation, où figurera la localisation du système conseillé à une échelle appropriée, en indiquant le sens de la pente et le devenir des eaux pluviales
- Un plan en coupe de la filière et de l'habitation
- Si l'installation génère un rejet : localisation de l'exutoire et conditions de son utilisation, tant au niveau technique (cotes...) qu'administratif (autorisations...)
- Le cas échéant, les résultats des tests de perméabilité
- Le cas échéant, copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)

REMARQUES IMPORTANTES

EN AUCUN CAS l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public d'assainissement non collectif.

UN CONTROLE DE BONNE EXECUTION sera réalisé **TRANCHEES OUVERTES**. Prévenir le service de contrôle suffisamment tôt et **impérativement** avant tout recouvrement des installations.

ENGAGEMENTS :

Après réception de l'autorisation de construction, **le demandeur** s'engage à réaliser **dans son** intégralité le dispositif d'assainissement, conformément à la réglementation en vigueur et au projet déposé et accepté par le service de contrôle. Le demandeur s'engage également à entretenir son installation régulièrement et à la maintenir en bon état de fonctionnement (vidanges, curages,...).

LE DEMANDEUR autorise les agents du service de contrôle à pénétrer sur la propriété pour leurs missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Fait à

Tous les renseignements sont certifiés exacts

Le

Signature du demandeur :